

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

28 NOV. 2014

Arrêté du
portant nomination du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e)
principal(e) d'administration du ministère de la culture et de la communication,
au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'État du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Patrick JURE, administrateur civil hors classe, chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est désigné en qualité président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Isabelle AVON, attachée principale d'administration, chargée de mission auprès du délégué au théâtre, direction générale de la création artistique ;
- Monsieur Jean-François BALDI, attaché principal d'administration, délégué général adjoint à la langue française et aux langues de France, délégation générale à la langue française et aux langues de France ;
- Madame Éliane BOHNERT, attachée d'administration hors classe, directrice adjointe de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais ;
- Madame Marion OECHSLI, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de la politique des musées, direction générale des patrimoines ;
- Monsieur Stéphan SOUBRANNE, attaché principal d'administration, secrétaire général, direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Marion OECHSLI, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de la politique des musées, direction générale des patrimoines.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 28 NOV. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL